



FR

AL/ALAC/ST/1012/2
TEXTE ORIGINAL : anglais
DATE : 18 oct. 2012
STATUT : version finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration d'ALAC sur la procédure de réception des commentaires et des avis de la communauté

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Alan Greenberg, liaison d'ALAC auprès de la GNSO et membre At-Large de l'Organisation régionale At-Large pour l'Amérique du Nord (NARALO) a élaboré une version préliminaire initiale de cette déclaration, après avoir discuté la question au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 18 octobre 2012, la présente déclaration a été discutée à l'occasion de la [Réunion de synthèse des leaders régionaux et ALAC](#).

Pendant la réunion, un appel à commentaires sur la version préliminaire de la déclaration a été lancé à tous les membres At-Large présents ainsi qu'à tous les participants à distance.

Le président d'ALAC a ensuite demandé de procéder à la ratification de la déclaration.

Suite au vote, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Les résultats peuvent être consultés à l'adresse :

<https://community.icann.org/x/uoY3Ag>

Le président a ensuite demandé à ce que la déclaration soit transmise au processus de consultation publique et qu'on mette en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet.

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible à l'adresse <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>.

En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

Déclaration d'ALAC sur la procédure de réception des commentaires et des avis de la communauté

Questions posées :

1. Des procédures standardisées devraient-elles être envisagées pour la réception des commentaires et des avis de la communauté par le Conseil d'administration?

La réponse courte serait de dire que conceptuellement il pourrait s'agir d'une bonne idée, mais dans la pratique, la création de telles procédures risque d'être elle-même une démarche longue (et ironiquement, nécessitant des consultations intercommunautaires) dont il n'est pas certain que les résultats puissent répondre à des exigences non définies pour de futures consultations.

2. Si oui, une telle procédure devrait-elle être uniforme pour tous les SO/AC, en ligne avec les procédures existantes, ou bien y aurait-il une certaine souplesse parmi les SO/AC (certaines parties étant nécessaires pour tous alors que d'autres parties pourraient être développées par les SO/AC respectifs) ?

Si une procédure était définie, elle devrait faire certainement preuve de flexibilité. En effet, vu la diversité de procédures suivies actuellement par les SO et les AC, il est difficile d'imaginer une procédure pouvant à la fois être « standardisée » et « en ligne avec les procédures existantes ».

3. Comment le Conseil devrait-il demander ces commentaires et ces avis?

L'appel à commentaires concernant CETTE contribution disait « *Jusqu'à ce jour, le Conseil d'administration a lancé ces appels par le biais de résolutions ou de lettres, mais aucune de ces procédures n'est suffisamment formelle pour assurer que les SO et AC pertinentes en soient au courant ou envisagent/fournissent les commentaires ou les avis demandés* ». On a du mal à imaginer une procédure PLUS formelle qu'une résolution du Conseil ou une lettre.

La réalité c'est que parfois, les AC et les SO sont tellement dépassés par leur énorme volume de travail sur différentes questions que personne n'obtient l'attention qu'elle mérite. Les appels lancés par le Conseil en subissent souvent les conséquences.

Des menaces et des dates butoir invraisemblables ont été utilisées dans le passé avec un certain degré de succès, mais il s'agit sans doute d'un modèle qui ne convient pas à une utilisation systématique.

Une résolution ou une lettre constituent des points de départ aussi valables que tout autre, mais ce n'est pas une réponse complète. On abordera plus loin dans cette déclaration ce qui serait nécessaire à cet égard.

4. Quel est la méthode [la] plus efficace pour aborder la question identifiée ? Devrait-il s'agir d'un groupe de travail, pourrait-on utiliser les procédures actuelles ? Qui détermine quelle méthode sera utilisée ?

5. Des groupes de travail devraient-ils être constitués pour chaque initiative ?

6. Comment les différentes parties de la communauté de l'ICANN sont censées travailler ensemble dans

ces initiatives ?

Actuellement, il n'existe pas de procédures concernant la façon dont les groupes de travail intercommunautaires devraient fonctionner. Chaque AC et SO possède ses propres règles, pratiques et traditions, qui sont TRÈS différentes les unes des autres.

L'appel à commentaires faisait référence à « certains exemples d'utilisation de cette fonction au sein de l'ICANN », dont notamment celui de l'équipe sur les problématiques spéciales liées aux marques de commerce (STI) et du groupe de travail conjoint de soutien au candidat (JAS). Tous les deux méritent d'être examinés.

Le STI n'était pas une initiative intercommunautaire. Ce fut un groupe de la GNSO constitué à la demande du Conseil d'administration (gnso.icann.org/correspondence/beckstrom-to-gnso-council-12oct09-en.pdf) – un parmi ceux créés avec des dates butoir ridiculement courtes et la menace claire d'une action unilatérale du Conseil. Conformément à la pratique normale de la GNSO, étant donné que l'ALAC avait un agent de liaison travaillant dans le Conseil, l'ALAC s'est vu accorder l'opportunité de participer au STI avec deux sièges, à l'instar d'autres groupes de parties prenantes et de regroupements. À la toute dernière minute, le Conseil a réduit unilatéralement la participation d'At-Large à un seul membre et un suppléant sans droit de parole au motif qu'At-Large ne faisait pas partie de la GNSO et que l'agent de liaison n'était pas membre du Conseil à part entière. Le STI était donc LOIN d'être une initiative intercommunautaire. Ceci dit, une fois le groupe constitué et malgré cette participation restreinte, les représentants d'At-Large ont été actifs et efficaces pour atteindre un consensus et il n'y a certainement pas eu de sentiments négatifs perceptibles à l'égard des participants d'At-large dans le groupe. Force est de signaler que cette attitude vis à vis d'At-Large n'avait jamais eu lieu avant ni ne s'est reproduite depuis -une chose très positive.

Le JAS a été en fait un groupe de travail intercommunautaire d'ALAC et de la GNSO. Cependant, l'histoire de sa création, de sa participation, de son changement de mission et de l'approbation de son rapport démontre qu'un groupe n'est pas forcément intercommunautaire parce qu'il en porte le titre. Les tentatives qui ont suivi de formaliser des moyens plus acceptables pour créer ces groupes ont été jalonnées de malentendus et n'ont pas abouti à des progrès effectifs.

Alors, pour répondre à la dernière question, *Comment les différentes parties de la communauté de l'ICANN sont censées travailler ensemble dans ces initiatives ?* La réponse n'est pas claire, mis à part qu'on espère que cela se passe mieux que dans les expériences passées.

D'autre part, il y a eu certains succès remarquables. Le groupe DSSA a amalgamé efficacement tous les groupes à l'encontre d'une initiative menée par le personnel, si bien que le fait d'avoir un ennemi commun apparaît comme une motivation suffisante pour permettre à des groupes disparates de travailler ensemble.

Les nombreux efforts IDN ont également été couronnés de succès.

7. Quelle exigence minimum (s'il en est) au niveau des consultations publiques serait-elle nécessaire pour cette fonction ?

En supposant une amélioration du processus de consultation publique normal qui permette d'attirer davantage le public (et l'intérêt public) et d'éviter que ce soit l'occasion pour ceux qui n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient dans une initiative précédente de réaffirmer leur position, oui, la consultation publique est

nécessaire.

8. Y a-t-il des thèmes qui ne devraient pas être soumis à cette fonction?

Étant donné que les organisations de soutien possèdent des mandats au niveau de leurs fonctions et de leurs champs d'application et que les comités consultatifs franchissent ces frontières, il est difficile de penser à un thème qui ne tombe pas au moins dans une de ces intersections. Cependant, la plupart des questions auront grand intérêt pour certaines parties de l'ICANN, et n'en auront aucun pour certaines autres.

9. Qui devrait mener cette initiative au sein de l'ICANN ?

Le Conseil d'administration doit certainement piloter cette initiative, ce qui nous amène aux questions qui n'ont pas été posées. Cette consultation se focalise sur la façon dont le Conseil d'administration devrait recevoir les avis et sur la le travail en commun qui devrait être envisagé par les différentes composantes de l'ICANN afin d'aboutir à ces avis.

Il est à la fois intéressant et curieux que l'on soit généralement de l'avis que pour arriver à un consensus et à un compromis les différents acteurs doivent parler entre eux. En tant que membre de cette communauté, l'ALAC espère qu'au moment de prendre leurs propres décisions, les membres du Conseil d'administration parlent entre eux. Or, la méthode ordinaire de communication entre les parties de la communauté et le Conseil d'administration consiste à se lancer des documents à travers le mur. Il n'y a virtuellement aucun dialogue et aucun engagement dans aucune des deux directions. Lors des rares occasions où il y a des réunions ou il y a une implication de la part du Conseil d'administration, c'est toujours sous la forme d'une écoute impassible ou, de temps à autre, de longues leçons de morale.

L'ICANN et ses parties constitutives sont et seront confrontées à des problèmes très difficiles. Ces problèmes ne vont pas disparaître et on n'en viendra pas à bout à coups de rapports, tout importants qu'ils soient. Qui plus est, les problèmes difficiles aux enjeux subtils ne conduisent pas à des rapports courts et concis ; et pourtant, on nous dit régulièrement que si un rapport est long, il sera synthétisé par le personnel et ne sera pas lu par la plupart des membres du Conseil d'administration. On se dirait loin de la recette du succès.

Se faire le temps pour discuter n'est pas chose simple, et certains membres du Conseil d'administration ont le sentiment qu'il ne doit y avoir aucune implication du Conseil dans la recherche d'un consensus de la communauté. Mais quel que soit le succès des initiatives envisagées dans l'ensemble de questions du Conseil, il nous faudra en fin de compte interagir avec lui afin que le problème et ses contraintes soient bien compris et que les recommandations finales s'avèrent utiles, compréhensibles et applicables. Cela n'aura pas lieu sans un dialogue actif et efficace du Conseil d'administration. Le dialogue est défini comme un échange d'idées à travers une conversation. Ce n'est pas des documents lancés par les uns et les autres à travers le mur; ce n'est pas non plus un groupe qui parle à un autre sans obtenir de réponse. Il nous faut de l'engagement, non seulement chez les parties constituantes de l'ICANN mais aussi de la part de leur Conseil d'administration.